

Arrêté N° MA-ART-2026-198

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, alternat et stationnement interdit, rue du 12 juin et rue Traversière, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Entp. EDTPE)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande de l'entreprise **EDTPE (DARDILLY, 69)**, pour des travaux d'extension de réseau basse tension, rue du 12 Juin 1944 et rue Traversière, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, du lundi 27 juillet au vendredi 7 août 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, du lundi 27 juillet au vendredi 7 août 2026 :

1.1 Rue du 12 juin 1944

- Le stationnement est interdit
- La circulation se fait par alternat en feux tricolores

1.2 Du 1 au 5 rue Traversière

- Le stationnement est interdit



Article 2 : L'entreprise **EDTPE** s'engage à mettre en place un dévoiement pour les piétons sur le trottoir opposé et à sécuriser l'espace public.

Article 3 : L'entreprise **EDTPE** s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le marché hebdomadaire du samedi matin soit sécurisé. (Léger empiètement sur chaussée, mise en place d'une ou des tôles de passages sur la fouille ouverte, remblais si besoin...).

Article 4 : L'entreprise **EDTPE** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 5 : L'entreprise **EDTPE** s'engage à informer les riverains sur l'avancée des travaux.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le responsable des services techniques des Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,

- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Le réseau de bus NOMAD,
- Les Voyages de l'Odon,
- L'entreprise **EDTPE**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 07 juillet 2026.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU
Pl. l'adjoint au Maire, M. Mathieu
Javin



8/8